

Saint-Lô, jeudi 9 avril 2026

Affaire suivie par **Chantal TRUBLET**  
*Technicienne sanitaire et de sécurité sanitaire*  
*Direction de la santé publique*  
*Pôle santé-environnement*  
*Unité départementale de La Manche*  
Mél. : [chantal.trublet@ars.sante.fr](mailto:chantal.trublet@ars.sante.fr)  
Tél. : 07.60.75.00.73

**Monsieur le Maire**

Mairie de BARNEVILLE CARTERET,  
1 place de la mairie  
50270 BARNEVILLE CARTERET

Réf. : DSP-SE50 C64-2026-CT

PJ : Fiche programme 2026 à retourner

Objet : Surveillance sanitaire des eaux de baignade 2026

Monsieur le Maire,

J'ai l'honneur de vous transmettre les projets de classements de qualité des eaux de baignade de vos plages et vous solliciter afin de finaliser l'organisation de la campagne 2026.

A l'issue de la saison estivale 2025, le calcul du classement, basé sur les analyses bactériologiques réalisées de 2022 à 2025, aboutit pour les **plages de La vieille église, Carteret et Face à la RD 130** à une **qualité excellente**. Je souligne que les classements ont fait l'objet, comme chaque année, d'un rapportage auprès de l'Agence Européenne pour l'Environnement qui a validé ces qualifications.

#### ▪ SURVEILLANCE 2026

Pour la saison 2026, les modalités de surveillance de la qualité des eaux de baignade sont reconduites selon les dispositions de l'Instruction n° DGS/EA4/2022/168 du 17 juin 2022 (relative aux modalités de recensement, gestion et classement des eaux de baignade). Un guide présentant l'organisation de la surveillance est par ailleurs disponible sur le site internet

<https://www.normandie.ars.sante.fr/system/files/2025-07/guide-qualite-baignade.pdf>.

Les plages de La vieille église, Carteret et Face à la RD 130 ont fait l'objet jusqu'alors de 10 prélèvements durant la saison balnéaire. Je vous invite à maintenir cette fréquence pour la saison 2026. **A défaut, vous voudrez bien me préciser le nombre de prélèvements souhaité sur la fiche ci-jointe dûment complétée, pour le 17 avril 2026 délai de rigueur en raison des contraintes d'organisation de cette surveillance.**

En l'absence de réponse de votre part, la fréquence de prélèvements de la précédente saison sera reconduite.

Je vous rappelle que la charge financière de cette surveillance incombe au gestionnaire de la baignade. A ce titre, je vous informe que conformément au marché public attribué par l'ARS au GIP LABEO pour une durée de quatre années à compter du 1er janvier 2025, chaque échantillonnage

(prélèvement et analyse) vous sera facturé 72.02 € HT. Le Conseil départemental maintient son soutien financier selon les mêmes conditions qu'en 2025.

▪ INFORMATION DU PUBLIC

Je vous remercie de veiller à la remise en place des panneaux d'information (reprenant les données du profil de vulnérabilité de la zone de baignade) pour le 15 juin, début de la saison baignade.

Les résultats des contrôles vous seront transmis régulièrement tout au long de la saison en vue de leur affichage, conformément à l'article L 1332-3 du code de la santé publique. Comme l'été dernier, les bulletins d'information vous seront adressés par voie électronique. A cette fin, vous voudrez bien me préciser la ou les adresses électroniques des destinataires de ces bulletins. Par ailleurs, vous voudrez bien m'indiquer les coordonnées téléphoniques de la personne à contacter en cas d'évènement particulier, y compris le samedi.

Ces bulletins devront être portés à la connaissance du public, conformément à l'article D.1332-32 du Code de la santé publique.

L'ensemble des informations relatives au contrôle sanitaire des eaux de baignade est par ailleurs disponible sur le site Internet de l'ARS Normandie, dont le bilan départemental de la campagne 2025 qui sera mis en ligne prochainement.

<http://www.normandie.ars.sante.fr>

*Rubrique : Santé et prévention/Santé et environnement/Eaux de loisirs/Baignades en milieu naturel/Bilans*

Le service santé-environnement se tient à votre disposition pour tout renseignement éventuel.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le maire, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Préfet,  
Le Directeur départemental de la Manche,

A handwritten signature in blue ink, consisting of a stylized 'Y' and 'B' followed by a horizontal line and a dot.

Yoann BRIDOU

Affaire suivie par **Chantal TRUBLET**  
*Technicienne sanitaire et de sécurité sanitaire*  
*Direction de la santé publique*  
*Pôle santé-environnement*  
*Unité départementale de La Manche*  
Mél. : [chantal.trublet@ars.sante.fr](mailto:chantal.trublet@ars.sante.fr)  
Tél. : 07.60.75.00.73

**CONTROLE SANITAIRE DES EAUX DE BAINNADE**

**CAMPAGNE 2026**

A retourner par courrier ou courriel avant le 17 avril délai de rigueur.

Commune de : <b>BARNEVILLE CARTERET</b>		
plage	nombre de prélèvements retenu pour la saison	observations
Plage de La vieille église	10	
Carteret	10	
Face RD 130	10	

Adresse (s) électronique(s) pour l'envoi des bulletins :
.....@.....
.....@.....
N° de téléphone personne à contacter en cas d'évènement particulier (y compris le samedi) :

Pour rappel : Prix unitaire (prélèvement et analyse) 72.02 € HT – (Hors aide Conseil Départemental)

Fait à ..... , le.....

Signature

